

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Jeune Moustahsin
TIBARI
A 55654

Déclaration de Maladie : N° S19-0049696

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 0011875 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

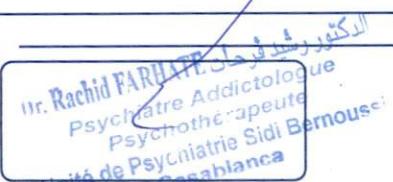
Nom & Prénom : MOUSTAHSINE TIBARI Date de naissance : 06/01/1981

Adresse : Jnane Louze - oulfa - casa blanca

Tél. : 0678917070 Total des frais engagés : 16011.60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 01/04/23

Nom et prénom du malade : M. Damir Khadir Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection psychotique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/04/23	R&D	400,00		Rachid FARHATE Psychiatre Addictologue Psychothérapeute Unité de Psychiatrie Sidi Bernoussi Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE NALAD Dr. SIDI ABBERABAHANE 283/Bd. Sidi Abderrahmane Hay Salam - Casablanca Tél: 0522 94 65 30-CASABLANCA	11/04/23	1201,60

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B 00000000 00000000 B	MONTANTS DES SOINS
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ORDONNANCE

PHARMACIE MILAD
Dr. Sumra MILAD
283, Bd. Sidi Abderrahmane
Hay Salam - C 11
Tél: 0522 94 65 31 - CASABLANCA

Cash le: 01-04-23

الدكتور رشيد فرحات
Dr. Rachid FARHATE
Psychiatre Addictologue
Psychotérapeute
Unité de Psychiatrie Sidi Bernoussi
Casablanca

154.30 x 5

(S.V)

(5 blets) (114123)
N° 10521

1^o Seity 20g:

+ —— 1 x 7mg

128.90 x 1
(AS) 1 —— 1 à jeter
2^e Lamekal 20g: N° 10522
1 blets (114123)

* —— $\frac{1}{2}$ x 7mg

150,60 x 2
(S.V) Riri Périod 278 x 7mg
2^e Seroguel 25g N° 10523
2 blets (114123)

120,60 1 (a1 = Es péril 25g)
Dr. Rachid FARHATE
Psychiatre Addictologue
Psychotérapeute
Unité de Psychiatrie Sidi Bernoussi
Casablanca

pbk 3 may

LOT : KE10124
PER : SEP 2023
PPV : 154 DH 30

30 ملبيسا قرصا

LOT : KE10124
PER : SEP 2023
PPV : 154 DH 30

LOT : KE10124
PER : SEP 2023
PPV : 154 DH 30

LOT : KE10124
PER : SEP 2023
PPV : 154 DH 30

LOT : KE10124
PER : SEP 2023
PPV : 154 DH 30

128,90

SYNTHEMEDIC
22 rue soukair bniou al souam roches
noures casablanca

SEROQUEL

25mg Opcins
Boite de 60
268/6 DMP/21/NSF P.P.V : 150,60 DH
6 118001 021338

SYNTHEMEDIC
22 rue soukair bniou al souam roches
noures casablanca

SEROQUEL

25mg Opcins
Boite de 60
268/6 DMP/21/NSF P.P.V : 150,60 DH
6 118001 021338